

Plus d'infos ?



www.eafc-sudlux.be

Envie d'être au courant de notre actualité
et des nouvelles formations ?



Nos autres implantations :

ARLON

Chemin de Weyler 2
6700 Arlon
063/230 240

MUSSON

Rue Jean Laurent 8
6750 Musson
063/230 240

ATHUS

Rue Neuve 32
6791 Athus
063/230 240

VIRTON

Avenue Bouvier 19
6760 Virton
063/570 476

Contactez-nous

EAFC Sud-Luxembourg
Chemin de Weyler 2, 6700 Arlon
info@eafc-sudlux.be
+32 (0) 63 230 240
www.eafc-sudlux.be
Lu-Ve: 9h-21h30



Gastronomie Pâtisserie

Formation
Cours du soir - Site d'Arlon

Hôtellerie Gastronomie

Vous souhaitez démarrer ou vous perfectionner en cuisine ?

GASTRONOMIE - BISTRONOMIE

Nos cours de gastronomie pour débutants et de bistronomie pour les plus audacieux sont là pour vous satisfaire.

Donnés par des professionnels de la cuisine, ils vous permettront de réaliser des menus complets (entrée, plat, dessert) des plus simples au plus élaborés. Autant le cours de gastronomie débutant que le cours de bistronomie sont donnés à raison d'une soirée toutes les deux semaines.



PÂTISSERIE

Dans cette formation donnée par un véritable chef pâtissier, vous apprendrez aussi bien les bases de la pâtisserie que les techniques des professionnels, comme par exemple les pâtes sablée, brisée, les garnitures et décors.

Le chef vous initiera également aux techniques du sucre et du chocolat.

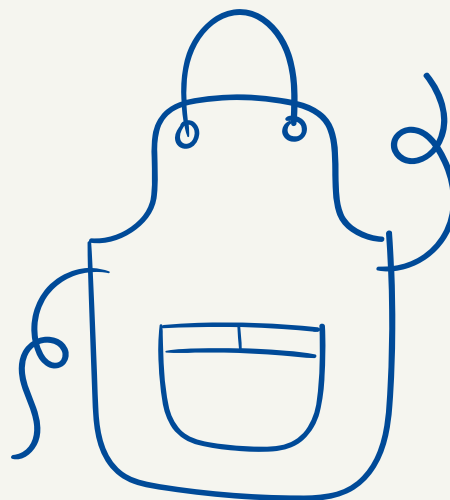
Programme

- Gastronomie : 120 périodes
- Pâtisserie : 80 périodes

Et après ?

TITRE DELIVRÉ AU TERME DE LA FORMATION

Pour chaque unité de formation, une **ATTESTATION DE REUSSITE** délivrée par la **Communauté française**.



Conditions d'inscription



CONDITIONS D'ADMISSION

Pour tout public : travailleurs, demandeurs d'emploi ou étudiants âgés de 16 ans minimum.

DROIT D'INSCRIPTION

Le droit d'inscription varie selon le niveau d'enseignement et le nombre total de périodes suivies. Il est payable à l'inscription de préférence par carte bancaire.

Peuvent être partiellement dispensés du droit d'inscription et moyennant attestation :

- Les demandeurs d'emploi (attestation EXO-PS du Forem)
- Les bénéficiaires du revenu d'intégration social (attestation du CPAS)
- Les personnes handicapées (attestation de l'AViQ)
- Les étudiants de moins de 18 ans (attestation de l'institution scolaire)
- Les personnes inscrites dans une unité de formation ou une section à la demande de l'autorité publique qui les emploie (attestation de l'autorité publique).

Pour les non ressortissants CEE, les conditions d'admission et le paiement du droit d'inscription spécifique sont fonction de la situation des intéressés et du permis de séjour dont ils sont détenteurs.

DOCUMENTS A FOURNIR

- Une carte d'identité valide ou tout autre document d'identité valide (permis de séjour, passeport,...)
- Une copie du titre d'études permettant l'accès à la formation